

Le Mot du Maire

Il y a un an déjà je consacrais le début de mon éditorial aux effroyables attentats qui avaient endeuillé notre pays en janvier puis en novembre 2015.

Que dire en 2016 après les nouveaux attentats terroristes que notre pays a vécus.

- 13 Juin 2016, deux policiers assassinés dans les Yvelines
- 14 Juillet 2016, Nice et l'horreur d'un odieux massacre programmé, 86 morts, plus de 400 blessés, sans compter les milliers de personnes traumatisées dans leur corps ou dans leur cœur.

Notre compassion, que je sais partagée, s'adresse à toutes les victimes lâchement assassinées, à leurs familles et à tous les blessés et traumatisés.

Comme en 2015 la vie doit continuer, mais nous devons rester d'une extrême vigilance en respectant rigoureusement les consignes de sécurité du plan Vigipirate.

Au nom du Conseil Municipal, j'adresse à toutes et à tous des vœux sincères et chaleureux pour cette nouvelle année 2017.

Puisse-t-elle nous permettre de retrouver la paix et la sérénité, malgré les dangers qui nous guettent, et offrir le plein de joies individuelles, familiales et bien au-delà.

Nos pensées vont aussi à toutes celles et à tous ceux qui souffrent et que nous assurons de notre sympathie et sollicitude.

L'année 2016 aura été, plus particulièrement, le temps de l'étude, de la préparation et la programmation de notre grand projet de réalisation d'un centre médical, d'une pharmacie et d'un centre dentaire.

Le permis de construire est en cours d'instruction et les travaux devraient commencer dans le courant du 2ème trimestre.

C'est une réalisation importante pour notre commune qui permettra non seulement de conserver sur notre Territoire l'offre médicale et paramédicale tant appréciée, mais aussi de la renforcer en l'élargissant et la diversifiant.

Ce projet n'est pas le seul et vous pourrez retrouver dans les pages intérieures l'ensemble de ceux envisagés en 2017 avec, notamment, la prochaine phase de restauration intérieure de l'église qui concernera la partie sud.

Les parties nord et centrale sont terminées et donnent un aperçu particulièrement encourageant, dont nous sommes fiers.

Ces réalisations, en particulier la nouvelle rosace, un éclairage mieux adapté font ressortir toutes les richesses architecturales de ce patrimoine exceptionnel mis à jour par la restauration.

Nous retrouverons en 2017, trois problèmes importants :

- La Poste : La gestion actuelle par la Poste, avec une absence de personnel quasi permanente, n'est plus acceptable pour les habitants des 5 communes concernées.

Fin décembre, j'ai rencontré des responsables de cette société publique afin de déterminer, par la négociation, les conditions d'une transformation à court terme de la Poste actuelle en agence postale communale, compte tenu de notre souhait du maintien de ce service public de proximité.

- Le passage du transport de Fret sur la ligne J : ce projet de la SNCF/réseau n'est pas acceptable au regard des nuisances que subirait les populations riveraines de la ligne et de l'impact sur le trafic voyageur. (un regroupement du collectif des maires, élus et associations travaille avec un cabinet d'avocats pour élaborer des actions sur le plan juridique).

Par ailleurs, l'argument d'un transport plus écologique ne tient pas, puisque ce sera un transfert de ligne.



- Urbanisation du terrain de la SNCF/réseau : Suite à l'obtention du permis de construire pour 69 logements, le projet du transport de fret sur la ligne J impacte lourdement la commercialisation des maisons et appartements.

Je ne peux clore ce mot sans auparavant remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui agissent, à nos côtés, pour la vie municipale : Conseil Municipal, caisse des écoles, CCAS, personnel communal, médiathèque, les enseignants, les associations et tous les bénévoles qui participent à l'animation de notre village.

Merci à nos annonceurs qui assurent l'essentiel du financement de ce bulletin, aux membres de la Commission information pour leur contribution indispensable et à notre partenaire L'AUTRE pour la réalisation.

Bien à vous
Cordialement

Michel GUIARD

PS : URBANISME

Les documents d'urbanisme relatifs à notre PLU sont téléchargeables sur notre site internet. Pour les personnes souhaitant des précisions sur les règlements, Bernard Deltruc, Conseiller municipal référent urbanisme, pourra les recevoir sur rendez-vous (Téléphone ou mail à la Mairie).

Taxe locale et Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a approuvé le 07 avril 2016 le budget primitif et les taux des quatre taxes.

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Taxe d'habitation*	11,41	11,18	11,18	11,18	11,41	11,41
Foncier bâti	8,25	8,08	8,08	8,08	8,25	8,25
Foncier non bâti*	42,21	41,35	41,35	41,35	42,19	42,19
Taxe professionnelle	supprimée	supprimée	supprimée	supprimée	supprimée	supprimée
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17,15	16,80	16,80	16,80	17,14	17,14

Pour comparaison	Moyenne départementale			Moyenne nationale		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Taxe d'habitation	23,10	22,97	22,83	24,19	23,95	23,83
Foncier bâti	20,57	20,40	20,29	20,52	20,20	20,04
Foncier non bâti	67,41	64,87	63,85	49,15	48,53	48,79
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,31	non communiquée		25,95	25,76	25,59

Sommaire

Le mot du Maire	p 1	Le 11 Novembre	p 27
Taxe locale et taux d'imposition	p 2	Centre Communal d'Action Sociale	p 28
Le Conseil Municipal	p 4	Assistante Maternelles Agréées	p 28
La commune	p 5	Arc en Ciel de la Viosne	p 29
Communauté de Communes Vexin Centre	p 8	La Maison Pour Tous	p 30
Réunions du Conseil	p 9	Tennis Club Buxérien	p 31
Comptes administratifs	p 17	Le Club du Bel Automne	p 32
Budgets	p 18	Etoile Sportive de Boissy	p 33
Principales réalisations	p 19	Village Fleuri	p 34
Principaux projets	p 20	Calendrier des manifestations	p 35
Etat civil	p 21	Médiathèque municipale	p 36
Vacances scolaires	p 22	Ados'lympiades	p 37
Parents élus au Conseil d'Ecole	p 22	Bravo à tous nos jeunes Buxériens	p 38
Affaires scolaires	p 23	Récompenses	p 39
Ecole maternelle	p 23	SIARP / SMIRTOM	p 40
Associations des Parents d'Elèves	p 24	Informations en Vrac	p 40
Les Petites Canailles	p 25	Numéros utiles	p 45
Caisse des Ecoles	p 25	Comment obtenir	p 47
Commission Animation	p 26		



34, Parc d'activité du Coudrier - 95650 BOISSY L'AILLERIE
Tél. 01 34 66 90 10 - Fax. 01 34 42 10 45 - E-mail : info@evvo.fr

Le Conseil Municipal

Les adjoints

Hubert
BARTELOUS

Jean-Michel
COTTIN



Jean-Pierre
THENIER

Christine
DELTRUC

Anne-Marie
SANSONE

Les conseillers



Christine
CHARPENTIER



Laurence
VAN DER BEKEN



Claude
VAUTIER



Sonia
BRARD



Alain
LIBAUDE



Véronique
AUFFRET



François
BAVIÈRE



Frédérique
BEAL



Ludovic
BERTHY



Virginie
JOSEPH



Bernard
DELTRUC



Corinne
ROMET



Paul
BUBRAY

Les commissions municipales

Le Maire est de droit Président de l'ensemble des Commissions.

⇒ **FINANCES** : Michel Guiard.

Hubert BARTELOUS, Jean-Michel COTTIN, Sonia BRARD, Véronique AUFFRET, François BAVIERE.

⇒ **INFORMATION** : Adjoint délégué : Hubert BARTELOUS.

Alain LIBAUDE, François BAVIERE, Christine CHARPENTIER.

Membres Extérieurs : Claire LECLERC, Christiane VAUTIER.

⇒ **C.C.A.S, Centre Communal d'Action Sociale** : Adjointe déléguée : Anne-Marie SANSONE.

Bernard DELTRUC, Alain LIBAUDE, Christine CHARPENTIER, Corinne ROMET, Laurence VAN DER BEKEN.

Membres Extérieurs : Elise NOUBEL, Claire LECLERC, Janine BLIN, Francine DARRAS, Adeline CECCONELLO, Serge EYFFERT.

⇒ **ANIMATION** : Adjoint délégué : Jean-Michel COTTIN.

Jean-Pierre THENIER, Frédérique BEAL, Bernard DELTRUC, Claude VAUTIER, Sonia BRARD, Alain LIBAUDE, Laurence VAN DER BEKEN, Ludovic BERTHY.

Membres extérieurs : Murielle JONNIAUX, Adeline ROMET, Michèle THENIER, Eric ROMET, J. François BULCOURT, Eléna LEMIRE, Mario SANSONE, Adeline CECCONELLO, Serge EYFFERT, Sandrine SERRURIER, François BALDUZZI, Adrien ALRIC, Chloé VAUTIER, Catherine DUPUICH, Thiphanie RODRIGUEZ.

⇒ **Caisse des Ecoles et affaires scolaires** : Adjointe déléguée : Christine DELTRUC.

Alain LIBAUDE, François BAVIERE, Ludovic BERTHY, Frédérique BEAL.

Membres extérieurs (pour la Caisse des Ecoles) : Anne-Noëlle PLUZANSKI, Claire LECLERC, Francine DARRAS, Catherine DUPUICH, Sandrine SERRURIER.

⇒ **TRAVAUX** : Adjoint délégué : Jean-Pierre THENIER.

Hubert BARTELOUS, Jean-Michel COTTIN, Christine CHARPENTIER, Laurence VAN DER BEKEN, Sonia BRARD, Virginie JOSEPH, Bernard DELTRUC.

⇒ **APPEL D'OFFRES** : 3 titulaires : Jean-Pierre THENIER, Virginie JOSEPH, Sonia BRARD.

3 suppléants : Bernard DELTRUC, Hubert BARTELOUS, Paul DUBRAY.

⇒ **JURY CONCOURS VILLAGE FLEURI :**

Anne-Marie SANSONE, Christine DELTRUC, Jean-Pierre THENIER, Christine CHARPENTIER, Laurence VAN DER BEKEN, Corinne ROMET, Michelle THENIER.

⇒ **FLEURS :** Anne-Marie SANSONE, Michèle THENIER.

⇒ **RELAIS EMPLOI :** Christine DELTRUC, Anne-Marie SANSONE, Sonia BRARD.

⇒ **MEDIATHEQUE MUNICIPALE :**

Christine DELTRUC, Alain LIBAUDE.

Membres extérieurs : Annick LAMOTHE, Catherine RAULT, Eléna LEMIRE, Lise GLADY, Jackie PAPILLON, Josiane TACK, Lédi TACK, Sylvie MARISSAEL, Hervé DELCAYRE.

Les organes de représentation hors commune

⇒ **S.I.A.V.V. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA VIOSNE**

3 titulaires : Bernard DELTRUC, Paul DUBRAY.

⇒ **S.I.A.R.P. SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT RÉGION DE PONTOISE**

3 titulaires : Michel GUIARD, Jean-Pierre THENIER, Alain LIBAUDE.

⇒ **S.M.D.E.G.T.V.O. SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DU GAZ ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE**

1 titulaire : Jean-Michel COTTIN.

1 Suppléant : François BAVIERE.

⇒ **P.N.R.V. SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN**

1 titulaire : Claude VAUTIER. 1 Suppléant : Sonia BRARD.

Le Maire est titulaire au titre de la CCVC.

⇒ **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE** 1 titulaire : Sonia BRARD.

⇒ **C.I.G. CENTRE INTERCOMMUNAL DE GESTION** 1 titulaire : Sonia BRARD.

⇒ **DEFENSE** 1 titulaire : Ludovic BERTHY.

⇒ **SMGFAVO. SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALIÈRE DU VAL D'OISE**

1 Titulaire : Virginie JOSEPH.

1 Suppléant : Jean-Michel COTTIN.

⇒ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BRIGADE DE LA GENDARMERIE**

1 Titulaire : Michel GUIARD.

1 Suppléant : Hubert BARTELOUS.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE** (Résultat des élections du 23 mars 2014).

3 Titulaires : Michel GUIARD, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER.

Personnel Communal

Secrétaire de Mairie

Pascale MONTOLIU.

Réception, secrétariat

Edwige LANDRIN, Léa ROSSI.

Espaces verts, voirie, entretien, divers...

Damien SCLAVONS, Pascal MAISONNEUVE, Ishaq GORGEES.

Ecoles

Maria CAVACO, Véronique DEMONT, Florence SAYON.

Cantine et entretien

Michèle KING, Julien PARIS, Maria CAVACO, Jocelyne GUIZIER et cinq personnes de l'association «VIE».

Permanences

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent :

Du lundi au vendredi..... sur rendez-vous.
Le samedi matin..... de 10H00 à 12H00 sur rendez-vous.

Contacts Mairie : 9, rue de la République. Boissy l'Aillerie. 95650

Téléphone : 01 34 42 10 05. Fax : 01 34 42 14 91

Site Internet : www.boissylaillerie.com

E.mail : mairie.boissy-laillerie@wanadoo.fr
michel.guiard.mairie@wanadoo.fr
hubert.bartelous.mairie@wanadoo.fr
amsansone.mairie@orange.fr
jmcottin.mairie@orange.fr
cdeltruc.mairie@orange.fr
jean-pierre.thenier.mairie@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Le lundi..... de 14H00 à 17H00.
Du mardi au vendredi..... de 09H00 à 12H00.
Le samedi matin..... de 09H30 à 12H00.

Bureau d'aide sociale : sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

Conseils juridiques : sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

Organisation administrative :

Préfet du Val d'Oise..... M. Jean-Yves LATOURNERIE
Député de la 10ème Circonscription M. Dominique LEFEBVRE
Conseillers départementaux..... Mme. Sophie BORGEON, M. Gérard SEIMBILLE

Communauté de Communes Vexin Centre

Vous avez reçu, récemment, « Vexin Centre Infos », que je vous invite à lire ou relire attentivement.

Cette information annuelle résume les compétences exercées par notre collectivité, permettant la gestion de nombreux services pour les populations de nos 35 communes.



Vous avez aussi la possibilité de connaître plus en détail ces services, sur notre site internet : « www.ccvexincentre.fr »

- Petite enfance (crèches et centres de loisirs)
- Point d'accès aux droits (consultations gratuites avocat-notaire-conciliation de justice-association pour les problèmes familiaux)
- Transport à la demande
- Jeunesse
- Culture et Tourisme
- Actions sociales
- Voirie
- Développement économique
- Instructions des autorisations du sol
- Projet haut débit interne
- Plateforme internet de mise en réseau des habitants « Vexin cENTR'Aide »
- Ramassage et traitement des ordures ménagères

De nouvelles compétences seront à assumer par la CCVC, selon le calendrier fixé par les lois MAPTAM et NOTRe, pour les années 2017-2018 et 2020.

Malgré les difficultés liées à la baisse très importante (- 73 %) de la dotation de l'Etat et le doublement du financement de la péréquation intercommunale, nous continuerons à travailler pour l'avenir en proposant des services de qualité.

Bien cordialement,

Michel GUIARD
Président de la CCVC

Réunions du Conseil

Sauf indication contraire, les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Le 13 janvier 2016

Modalité de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme.

Le C.M. **DECIDE** de lancer la mise à disposition au public.

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le C.M. émet un avis favorable concernant la fusion de la Communauté de Communes « Carnelle Pays de France » avec la Communauté de Communes « Pays de France », ainsi que sur la dissolution de 3 syndicats identifiés sans activités réelles.

Il demande expressément une modification partielle de la loi NOTRe ou une adaptation permettant de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur 3 Communautés de Communes notamment pour les zones rurales.

Le 07 avril 2016

Approbation du compte de gestion 2015 de la commune

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		136475.35	1359152.78	1625604.93		402927.50
Investissement		532636.72	1293008.70	1369330.54		608958.56
TOTAUX		669112.07	2652161.48	2994935.47		1011886.06

Le C.M. approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur.

Affectation des résultats du compte administratif 2015 de la commune.

Fonctionnement

Excédent de clôture : 402 927.50 €uros

- Affectation en recette de fonctionnement compte 002, excédent antérieur reporté 182 927.50 €.

- Affectation en recette d'investissement compte 1068 : 220 000.00 €.

Investissement

Excédent de clôture : 608 958.56 €uros

- Affectation en compte 001 recette d'investissement, solde d'exécution reporté.

Vote du budget primitif 2016 de la commune.

Augmentation du taux des 4 taxes de 2 % afin de compenser en partie la baisse des dotations de l'Etat.

- Taxe habitation : 11.41%
- Foncier bâti : 8.25 %
- Foncier non bâti : 42.21%
- CFE : 17.15 %

Budget Primitif 2016

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 1 826 633.50 €
- Recettes : 1 826 633.50 €

Section Investissement :

- Dépenses : 3 292 358.56 €
- Recettes : 3 292 358.56 €

Approbation du compte administratif 2015 - Eau.

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		51031.58	40952.20	49667.90		59747.28
Investissement		158381.09	8838.34	48074.40		197617.15
TOTAUX		209412.67	49790.54	97742.30		257364.43

Approbation du compte de gestion 2015 - EAU

Le C.M. approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur.

Affectation des résultats du compte administratif 2015 - Eau

Exploitation : Excédent de clôture 2015 : 59 747.28 €uros

- Affectation de 59 747.28 €uros de recette d'exploitation compte 002, excédent antérieur.

Investissement : Excédent de clôture 2015 : 197 617.15 €uros

- Affectation en totalité soit 197 617.15 €uros au compte 001 recette d'investissement.

Vote du budget primitif 2016 - EAU

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 97 592.28 €
- Recettes : 97 592.28 €

Section Investissement :

- Dépenses : 237 749.15 €
- Recettes : 237 749.15 €

Modification simplifiée N°2 du PLU. Délibération motivée d'approbation et bilan de la mise à disposition du public et des personnes publiques associées.

Le C.M. APPROUVE la modification simplifiée n°2.

Approbation de l'agenda d'accessibilité programmé et autorisation de le déposer à la Préfecture

Le C.M. APPROUVE le dossier de l'agenda d'accessibilité programmé.

Création de postes occasionnels pour les mois de juillet et août en remplacement du personnel en congé.

Le C.M. autorise la création de postes occasionnels

Désignation des jurés d'assises

Comme chaque année, sur décision préfectorale, la commune doit procéder à un tirage au sort à partir des listes électorales.

Le 21 avril 2016

Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la réalisation d'une Maison Médicale

Le plan de financement sera :

Dépenses HT des Travaux :	1 456 339.50 €
TVA :	291 267.90 €
Total TTC :	1 747 607.40 €

Recettes prévisionnelles :

Subvention espérée DETR :	140 000.00 €
Emprunt et fond propre :	1 607 607.40 €
Total :	1 747 607.40 €

Projet de la SNCF/Réseau création d'un trafic de fret ferroviaire

Le C.M. REJETTE le projet tel que présenté par SNCF/Réseau, compte tenu de tous les considérants et DEMANDE que soit reprise l'étude pour un itinéraire de contournement respectant au maximum les zones urbanisées.

Ecole Jean de la Fontaine. Remise aux normes électriques et accessibilité avec réfection complète de 2 toilettes. Demande de subvention DETR.

Le coût des travaux a été chiffré à 26 965.75 € H.T.

Le plan de financement pourrait être :

- Coût H.T.	26 965.75 €
- TVA 10%	2 696.58 €
- Total TTC	29 662.33 €
- Subvention DETR espérée	10 786.30 €
- Avance TVA	2 696.58 €
- Fonds propres	16 179.45 €

Divers.

M. le Maire indique, qu'à la suite du dépôt du schéma d'accessibilité, des travaux seront à réaliser dans les 3 années à venir dans les bâtiments publics.

Par ailleurs des travaux sont actuellement en cours à l'école pour améliorer internet dans les classes.

Le 30 juin 2016

Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme .

Après avoir entendu le Maire rappeler les différentes phases de la déclaration de projet pour la réalisation d'une maison médicale, le C.M. déclare le projet d'utilité publique et approuve la mise en compatibilité du PLU.

Autorisation du C.M. pour le dépôt et la signature du Maire concernant le dossier de permis de construire de la Maison Médicale.

Le C.M. DECIDE d'autoriser M. le Maire à déposer et à signer une demande de Permis de construire.

Convention d'occupation des lieux de la Maison Pour Tous.

Services LAEP - RAM de la C.C. Vexin Centre

La commune de Boissy l'Aillerie met à disposition, à titre gracieux, pour la Communauté de Communes Vexin Centre, une salle dans les locaux de la Maison Pour Tous, pour des activités d'accueil et de jeux à destination des assistantes maternelles, des enfants dont elles ont la garde et des familles ayant des enfants de 0 à 4 ans., le C.M., DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer la convention

Schéma de mutualisation entre la Communauté de Communes Vexin Centre et la Commune.

Le C.M. DONNE un avis favorable sur le schéma de mutualisation.

Création de poste pour un agent de Bibliothèque.

M. le Maire informe le C. M. qu'à la suite du départ de plusieurs bénévoles, il n'y a plus les compétences nécessaires pour assurer la partie administrative.

M. le Maire propose à l'Assemblée de créer un emploi partiel à raison de 10h hebdomadaires pour des fonctions d'agent de Bibliothèque à compter du 1er septembre 2016.

Le C.M. AUTORISE M. le Maire à créer un poste d'agent de bibliothèque.

Participation communale au coût des cartes de transport. Carte IMAGINE'R Carte OPTIL

- Pour les collégiens, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte OPTILE diminué de la participation départementale.

- Pour les lycéens et les étudiants (après BAC) la commune prend en charge 50% du tarif des Cartes Imagine'R,

- Sont exclus : les apprentis sous contrat de travail.

Le C.M. APPROUVE cette participation.

Régularisation achat et vente de terrain avec ADP

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de régulariser une situation très ancienne avec l'ADP, en procédant à l'acquisition de parcelles pour une contenance totale de 2 ha 41 a 30 ca. et à la vente par la commune au profit d'ADP de parcelles, pour une contenance de 1 ha 18 a 56 ca.

Après en avoir délibéré, le C.M. AUTORISE M. le Maire à signer tous actes relatifs à cette opération.

Acquisition d'une parcelle cadastrée XA 4

M. le Maire informe le C. M. que dans le cadre de la dissolution de l'Association foncière de remembrement plusieurs parcelles sont mises en vente, la commune souhaite acquérir une parcelle cadastrée XA 4 lieu dit « Le Coudrier Sud », d'une surface de 940 m².

Le C.M. APPROUVE l'acquisition de cette parcelle.

Questions diverses

1 - Mme BEAL demande la raison d'interdiction de l'accès au stade par le portillon rue Macaigne Fortier.

M. le Maire explique que compte tenu des nuisances occasionnées sur le stade, il a été amené à prendre plusieurs décisions pour réduire ces nuisances notamment par la pose de filets et la condamnation du portillon qui génère des stationnements sauvages par les accompagnants des joueurs.

2 - Mme BRARD demande si il est exact que Bouygues Télécom aurait sollicité la commune pour l'installation sur le territoire d'une antenne plus importante. M. le Maire répond qu'il n'a eu aucune demande à ce sujet.

3 - Logements rue Victor Hugo

M. le Maire informe que le dossier du Permis de Construire concernant la construction des logements situés rue Victor Hugo devra être sensiblement modifié pour permettre l'intégration d'une voie cyclable sur les rues intérieures du projet.

4 - M. BERTHY demande où en est le dossier du « Fret ».

M. le Maire précise que le cabinet juridique, désigné par l'association des Elus, a rendu un mémoire contre ce projet et que le dossier suit son cours.

5 - M. le Maire avertit l'assemblée qu'un courrier a été adressé à la SNCF informant que les riverains se plaignaient de nuisances nocturnes.

6 - La Poste. Le Maire informe qu'il a reçu les directeurs locaux et le directeur régional de la Poste qui lui ont indiqué qu'une réflexion était engagée pour la transformation de la poste en agence postale communale ou en point relais poste.

Le 28 septembre 2016

Rapport annuel de la gestion de l'eau potable

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu, d'une part le rapport des délégations Véolia pour l'année 2015, d'autre part celui de l'ARS. Le C. M. donne un avis favorable à ces rapports.

Demande d'adhésion au CIG des communes de Maurepas et Chatou

Le C. M., après délibération, approuve l'adhésion de ces deux communes au CIG.

Rémunération des médecins agréés du comité médical et de la commission de réforme, signature d'une convention avec le CIG

Le C.M., après avoir pris connaissance de la convention, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de la voirie et d'une zone de stationnement accolée à la Maison Médicale

Le cout prévisionnel de la réalisation de la voirie et de ces places de stationnement est de 288 191.08 € HT.

- Montant HT subventionnable par le Conseil Départemental : 150 000 €

- Subvention attendue du Conseil départemental 25% + 5% - 2% = 28% : 42 000 €

Sollicitation d'une subvention auprès du député, dans le cadre de la réserve parlementaire 2017 pour la réalisation de la voirie et d'une zone de stationnement accolée à la Maison Médicale

Le cout prévisionnel de la réalisation de la voirie et de ces places de stationnement est de 288 191.08 € HT.

- Subvention réserve Parlementaire 25 000 €

Sollicitation d'une subvention auprès du PNRV, pour la réalisation d'une étude sur l'éclairage public de la commune, permettant de réduire fortement la facture énergétique

Le coût de cette étude : 3120 € HT, soit 3744 € TTC.

Il est proposé au C.M. de solliciter une subvention au PNRV, à hauteur de 70 %.

Le C.M., après débat, approuve à la majorité l'étude à réaliser et la demande de subvention.

Les votes : - 16 Pour - 2 Abstentions

Suite à la procédure de liquidation judiciaire de la société CRISTEF, régularisation par l'achat de parcelles de terrain, encore propriété de ladite société

M. le Maire explique au C.M. que le notaire s'est aperçu qu'après la liquidation judiciaire, aujourd'hui clôturée, il subsiste des parcelles de terrain qui sont encore propriété de la société CRISTEF et qui, dans les faits, sont parties intégrantes du domaine communal (particulièrement les trottoirs).

Les domaines ont fixé la valeur symbolique de l'ensemble à 1 €. Le mandataire judiciaire ayant souhaité que la commune prenne en charge les frais de réouverture du dossier, un versement de 500 € a été fait en l'étude de Maître MATEU.

Les parcelles suivantes sont concernées :

- XA 178-184-195-196-200
- B 790
- ZB 52-62-66

Pour une surface totale de 2274 m²

Après débat, le Conseil Municipal :

- Approuve la régularisation de cette affaire.
- Autorise le Maire à signer une promesse de vente, puis l'achat de l'ensemble des parcelles, désignées ci-dessus.

Mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire pour le personnel communal)

M. le maire informe le C.M. qu'à compter du 01/01/2017, il doit être mis en place le nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP, en remplacement de celui créé le 02/10/2014 pour le personnel.

De ce fait, un projet de délibération doit être transmis au comité technique pour avis.

Le C.M. adopte ce projet.

Questions diverses

ECOLES

M. le Maire annonce à l'assemblée que les travaux de réfection des toilettes à l'école primaire sont terminés.

Il précise que le système d'internet a été amélioré.

Il fait part également que le parking de l'école a été mis en zone bleue pour le stationnement.

Le stationnement sera limité à 1h30 entre 8h et 19h pendant les périodes scolaires.

En dehors de ces horaires et jours, le stationnement est autorisé sans limitation.

DEPOTS SAUVAGES

Des sacs de déchets en grande quantité ont dû être ramassés par un équarisseur. Les sacs contenaient des restes d'animaux.

TERRAIN SPORT

M. le Maire informe qu'il serait approprié de créer un terrain aménagé appelé terrain multisports, pour les jeunes de la commune afin de leur permettre d'avoir des activités sportives sur un terrain stabilisé.

Madame BRARD demande si le personnel technique pourrait contrôler tous les lundis matin l'espace des jeux pour enfants. De nombreux déchets, bouteilles en verre, canettes etc... se trouvent régulièrement sur le sol autour des jeux.

PASSERELLE SNCF

Monsieur BERTHY demande si les travaux de la passerelle sont terminés.

M. le Maire précise qu'elle va être mise en service prochainement. Il informe également que la SNCF prévoit des travaux de réfection sur le parking.

REFECTION DES PN7 et 8

La SNCF prévoit des travaux de réfection des PN 7 et 8 pour la fin du mois d'octobre.

Une déviation sera mise en place du fait de la fermeture obligatoire des passages à niveau.

PERMIS DE CONSTRUIRE « LES DUNES DE FLANDRE »

Le permis de construire pour les 69 logements situés rue Victor Hugo (sur le terrain SNCF) a été accordé le 09/07/2016.

MAISON MEDICALE

M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il est en possession depuis aujourd'hui du plan de la future Maison Médicale, et invite les conseillers à le consulter à la fin du Conseil.

Le 18 novembre 2016

AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE DES EMPRUNTS NECESSAIRES POUR LES INVESTISSEMENTS

M ; le Maire rappelle au C.M. la nécessité de financer la réalisation de la Maison Médicale et la tranche 3 de la restauration de l'église.

La Caisse d'Epargne Ile-De-France nous a fait deux propositions :

- 1ère proposition pour le financement des travaux de l'église :
- Emprunt de 300 000€ sur une durée totale de remboursement de 25 ans, au taux fixe de 1.44%
- Amortissement progressif et montant des échéances linéaires
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier de 300€ offerts à titre commercial
- Versement des fonds dans un délai maximum de 90 jours après édition du contrat par la Caisse d'Epargne. Possibilité de versement en une, deux ou trois fois
- 2ème proposition pour le financement de la Maison médicale
- Emprunt de 1 200 000€ sur une durée totale de remboursement de 25 ans, au taux fixe de 1.45%
- Amortissement progressif et périodicité trimestrielle
- Montant des échéances linéaires
- Frais de dossier de 1200€
- Versement des fonds dans un délai maximum de 90 jours, après édition du contrat par la Caisse d'Epargne

Le C.M., approuve les propositions de la Caisse d'Epargne, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces emprunts.

MAISON MEDICALE : vente des terrains d'assiette des constructions de la pharmacie et du cabinet dentaire.

M. le Maire explique au C.M. que le permis de construire, relatif au projet de l'ensemble de la Maison Médicale, de la pharmacie et du cabinet dentaire, valant division, il y a lieu de signer une promesse de vente des terrains d'assiette de construction de ces bâtiments.

- Pour la pharmacie Choain, la vente du Terrain d'assiette correspond à une surface de 319 m2, au prix de 40€ le m2, soit un montant de 12 760€, auquel s'ajoutent les coûts de mission de maîtrise d'œuvre et de reconnaissance géotechnique avancés par la commune pour un montant de 5 481€ et 727.37€, soit 6208.37€.

- Pour le cabinet dentaire (M. Bellaïche), la vente du terrain d'assiette correspond à une surface de 499 m² au prix de 40€ le m², soit un montant de 19 960€, auquel s'ajoutent les coûts de mission de maîtrise d'œuvre et de reconnaissance géotechnique avancés par la commune pour un montant de 13 641.60€, et 1 595.35€, soit 15 236.95€.

Le C.M. approuve la vente des deux terrains d'assiette qui concerne la construction de la pharmacie et du cabinet dentaire, autorise le Maire à signer la promesse de vente avec les deux acquéreurs et à signer la vente définitive qui interviendra après l'obtention du permis de construire.

BUDGET PRINCIPAL 2016.

Suite à l'augmentation plus importante que prévue du FPIC (Fonds de Péréquation Communal), le compte 73924, chapitre 014, est insuffisamment pourvu et il manque 5800€.

La modification sera la suivante :

- Compte 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement = - 5800€
- Compte 73924, chapitre 014 = + 5800€

MARCHE DE NOËL 2016

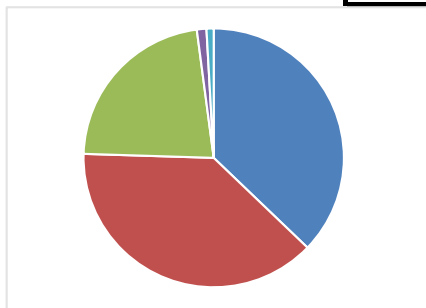
Sur proposition des membres de la commission animation, il est DECIDÉ d'organiser le marché de Noël le samedi 10 décembre et de fixer le prix de vente suivant la liste ci-dessous :

Crêpe au sucre 1€; Crêpe Nutella ou confiture 1.50€; Chocolat chaud (un gratuit pour les enfants avec ticket) 1€ pour les adultes; Vin chaud 1 €; Café 0.50 €; Plat repas 12€ / 5€ pour les membres de l'animation; Décorations de porte 5€; Décorations enfants 2€; Pesée du Filet garni 1€; Tombola (télé) 2€; Photo montage calendrier 2€; Pêche à la ligne enfants 1€; Enveloppes surprises enfants 1€.

Compte administratif communal 2015

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	505 603,40
Charges de Personnel	520 476,45
Autres charges gestion courante	304 807,58
Charges financières	16 151,89
Charges exceptionnelles	12 113,46
Total	1 359 152,78



RECETTES	EUR
Produits des services	146 139,07
Impôts et taxes	902 189,05
Dotations et participations	503 935,30
Autres produits de gestion courante	54 063,24
Produits exceptionnels	19 235,18
Produits financiers	43,09
Résultat reporté ex. antérieur	136 475,35
Total	1 762 080,28

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Matériels et outillages divers	21 689,53
Travaux de bâtiment	11 058,10
Travaux de voirie	179 968,72
Enfouissement réseaux	152 584,29
Aménagement terrains & clôtures	44 321,90
Signalisation	7 100,28
Achat de terrain	4 381,46
PLU	1 906,89
Plantations	0,00
Zone d'activités	0,00
Opération d'ordre	14 316,65
Travaux aux écoles	95 044,76
Travaux presbytère	172,32
Travaux église	181 381,47
MPT	512 883,12
Remboursement d'emprunts	66 199,21
Solde d'exécution reporté (N-1)	0,00
Total	1 293 008,70

Restes à réaliser	1 032 065,99
RECETTES	EUR
Opérations patrimoniale	14 316,65
Dotations Fonds divers Réserves	452 947,44
Subventions d'investissement reçues	183 571,95
Emprunts	710 000,00
Immobilisations en cours	8 494,50
Affectation résultat antérieur	532 636,72
Total	1 901 967,26
Restes à réaliser	119 000,00

Compte administratif eau 2015

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUR
Charges financières	820,20
Charges exceptionnelles	0,00
Dotations aux amortissements	40 132,00
Total	40 952,20
RECETTES	EUR
Taxes et redevances	31 746,45
Opérations d'ordre entre sections	7 845,00
Produits exceptionnels	10 076,45
Excédents antérieurs reportés	51 031,58
Total	100 699,48

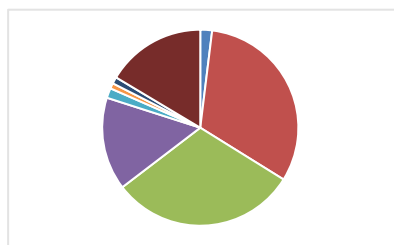
Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Emprunts et dettes assimilées	993,34
Immobilisation en cours	0,00
Opération d'ordre+	7 845,00
Total	8 838,34
RECETTES	EUR
Excédents antérieurs reportés	158 381,09
Dotation Fonds de réserves	7 942,40
Subventions d'investissement	0,00
Amortissement des immobilisations	40 132,00
Total	206 455,49

Budget communal 2016

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUR
Atténuations de produit	35 500,00
Charges à caractère général	582 863,50
Charges de Personnel	561 900,00
Autres charges gestion courante	280 070,00
Charges financières	29 800,00
Charges exceptionnelles	16 500,00
Dépenses imprévues fonctionnement	20 000,00
Virement à la section investissement	300 000,00
	1 826 633,50



RECETTES	EUR
Produits des services	146 000,00
Impôts et taxes	961 074,00
Dotations et participations	467 592,00
Autres produits de gestion courante	49 000,00
Produits financiers & exceptionnels	20 040,00
Excédents antérieurs reportés	182 927,50
	1 826 633,50

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Matériels de bureau et d'informatique	2 000,00
Autres immo corporelles	5 000,00
Travaux de voirie	233 000,00
Enfouissement réseaux	0,00
Aménagement terrains & clôtures	50 000,00
Signalisation	5 000,00
Achat de terrain	40 000,00
Plantations	0,00
Cimetière	15 000,00
Zones d'activités	0,00
Travaux aux écoles	40 000,00
Travaux presbytère	0,00
Travaux église	250 000,00
Maison médicale	1 500 000,00
Remboursement d'emprunts	104 000,00
Dépenses imprévues	16 292,57
Solde d'exécution reporté	0,00
Restes à réaliser 2015	1 032 065,99
	3 292 358,56

RECETTES	EUR
Dotations Fonds divers Réserves	438 000,00
Subventions d'investissement	225 000,00
Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00
Subvention d'état	70 000,00
Virt de la section fonctionnement	300 000,00
Résultat antérieur reporté	608 958,56
Restes à réaliser	150 400,00
	3 292 358,56

Budget eau 2016

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	49 960,28
Charges exceptionnelles	5 000,00
Dépenses imprévues	2 500,00
Opération d'ordre	40 132,00
Virement à section investissement	0,00
	97 592,28

RECETTES	EUR
Taxes et redevances	30 000,00
Travaux	0,00
Opération d'ordre	7 845,00
Excédents antérieurs reportés	59 747,28
	97 592,28

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Solde d'exécution négatif reporté	0,00
Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
Immobilisations en cours	228 904,15
Opération d'ordre	7 845,00
Restes à réaliser 2014	
	237 749,15

RECETTES	EUR
Solde d'exécution positif reporté	197 617,15
Dotations fonds divers et réserves	0,00
Subventions d'investissement	0,00
Opération d'ordre	40 132,00
Virement de la section exploitation	0,00
	237 749,15

Principales réalisations 2016 ●●●●●

Eglise

Travaux de restauration intérieure, deuxième tranche avec mise en valeur du vaisseau central, y compris la rosace et l'éclairage.

Ecoles

Restauration complète des sanitaires du 1er étage.
Câblage sur l'ensemble de l'école primaire pour améliorer le réseau internet.

Voirie

Agrandissement du parking des écoles avec mise en zone bleue.
Différents travaux de signalisation et de réparation.



**MIROITERIE
VITRERIE**

DÉPANNAGES RAPIDES
Bris de glace - Vitrages isolants
Anti-effraction - Volets roulants

**FENÊTRES ET VOLETS
ALUMINIUM & PVC**



ATELIER et BUREAUX

37 chemin de Gérocourt ZA «Les 4 Vents» BP 80025
95650 BOISSY L'AILLERIE
Site internet : www.pveg.fr E-mail : contact@pveg.fr

Tél. 01 34 66 90 24

Urbanisme

Modification du PLU, avec la déclaration de projet concernant la réalisation d'un centre médical.

Centre médical

Achat du terrain nécessaire à l'édification d'un centre médical, d'une pharmacie et d'un centre dentaire.

Dépôt en octobre du permis de construire de l'ensemble ci-dessus, valant division.

Plantations

Plantations de tilleuls, au niveau de l'allée Cavalière et avenue de la Gare, en remplacement d'arbres malades et manquants.

SNCF

Fin de la réalisation d'une passerelle par la SNCF, dont le but est d'améliorer la sécurité pour les voyageurs, mais qui aura occasionné de longues et pénibles nuisances pour les riverains.

Principaux projets 2017

Sous réserve de l'obtention des subventions nécessaires au financement des projets.

Centre médical

Mise en œuvre de la construction d'un ensemble composé d'un centre médical, de la pharmacie, d'un centre dentaire et de l'aménagement d'un parking de 54 places.

Ensemble des bâtiments communaux

Différents travaux d'amélioration et de mise aux normes d'accessibilité suite à l'instruction de l'agenda d'accessibilité d'AD'AP déposé à la préfecture.

Eglise

Phase 3 des travaux de restauration intérieure, concernant plus particulièrement la partie Sud et la réparation d'une partie de la toiture.

Sports

D'une part, études pour l'implantation d'un deuxième court de tennis couvert et d'autre part, pour l'implantation dans le parc d'un terrain multisports à destination des jeunes.

Voirie

Différents travaux d'amélioration et de réparation.

Etat civil

Ils sont nés

- Le 27/01/2016, SOUCOUNA Ibrahim au 8, rue du Guet
- Le 27/02/2016, INACIO Lucy au 5, chemin de la Maladrerie
- Le 12/03/2016, DAUSSIN Léona au 5 ter, chemin de Cormeilles
- Le 13/04/2016, CHAPILLON Thiago au 23 bis , rue Pasteur
- Le 21/04 2016, BERAU Emy au 2 bis, impasse Falaise
- Le 09/05/2016, BLONDEL Heidi au 16, chemin de la Justice
- Le 25/05/2016, BADENS Lyséine au 3 bis, rue Victor Hugo
- Le 07/06/2016, BELHADI Ilyes au 250, Chaussée Jules César
- Le 02/08/2016, SAIM Muhammed-Ali au 2, chemin de la Maladrerie
- Le 10/08/2016, FERNANDES BARBOSA Lorenzo au 3, chemin du Coudrier
- Le 20/08/2016, ROUX DELIFER Adélie au 18, chemin de Gérocourt
- Le 23/10/2016, DOLLE Mathilde au 24, rue Ferdinand Jacob



Ils se sont mariés à Boissy

- Le 09/04/2016, ALVES PENDILHE Julio et GROS Alexandra domiciliés au 4, chemin de la Remise
- Le 30/04/2016, DI MARTINO Olivier et CLUZET Nathalie domiciliés au 24, chemin de Gérocourt
- Le 07/05/2016, PEYRAN Emmanuel et CHOAIN Aude domicilié au 8, rue de la République
- Le 14/05/2016, ALVES COELHO Cédric et LE LANN Sabrina domiciliés au 10 bis, rue Victor Hugo
- Le 28/05/2016, LEBREC Yvan et FATAH Naaïma domiciliés au 49, rue de la République
- Le 04/06/2016, PUZENAT David et SERRA Adeline domiciliés au 8, rue de l'Egalité
- Le 11/06/2016, POUGET Grégor et SECQ Laurence domiciliés au 12bis, rue Veuve Quatremain
- Le 11/06/2016, MALLAT-DESMORTIERS Jean-Philippe et LAURE Emilie domiciliés au 26, rue de la République
- Le 19/08/2016, MAYER Nicolas et DESTAIN Lina domiciliés au 10, rue des Champs
- Le 17/09/2016, MARCEL Arnaud et COTTIN Noémie domiciliés au 9bis, rue Macaigne Fortier
- Le 22/10/2016, LEFEVRE Laurent et BEAUVAIS Laurence domiciliés au 11, rue Macaigne Fortier

Ils nous ont quittés cette année

- Le 29/11/2015, VASSEUR Victor domicilié au 27 chemin de Montgeroult
- Le 29/11/2015, BOURDET Louis domicilié au 16, rue Ferdinand Jacob
- Le 12/01/2016, MONMIREL Augustine domiciliée au 6, rue Ferdinand Jacob
- Le 26/01/2016, MAZER Eliane domiciliée au 4, route d'Ableiges
- Le 07/02/2016, COSYNS Monique domiciliée au 4, impasse du Four à Ban
- Le 08/06/2016, DUPUICH Michel domicilié au 5, rue Veuve Quatremain
- Le 02/07/2016, MAIGRET Eric domicilié au 43bis, rue de la République
- Le 22/07/2016, LANDRIN Denise domiciliée au 13, rue Ferdinand Jacob
- Le 14/09/2016, SAYON Dominique domicilié au 32, rue Victor Hugo
- Le 02/10/2016, AMETTE Roland domicilié au 8, chemin de la Maladrerie
- Le 12/11/2016, FRANGEUL Bernadette domiciliée au 11, chemin de Cormeilles

Association des Parents d'Élèves • • •

L'association des parents d'élèves a pour but de représenter les parents lors du conseil d'école, de faire le lien entre les parents et la municipalité sur des sujets qui nous préoccupent tous, la sécurité, l'hygiène, la cantine, les NAP, etc...

En 2016, l'association a mis en place différents projets au profit des écoles comme la vente de torchons (avec les dessins des enfants), de sablés lors du marché de Noël, la tenue du stand restauration lors de la brocante, l'organisation de la chasse aux œufs ...

Ces projets ont permis d'aider les écoles en finançant des activités comme le musée en Herbe pour toutes les classes de l'école maternelle, une partie du financement du spectacle de Noël du théâtre UVOL de l'école primaire ou encore la location de structures gonflables lors de la kermesse au mois de juin.

Notre association se réunit avant chaque conseil d'école afin de faire le point avec vous et répondre à vos questions. Vous êtes prévenus par un mail ou par un mot dans le cahier de correspondance de la date et l'heure de la réunion. Les comptes rendus des conseils d'école sont envoyés par mail ou disponibles sur notre blog.

Cette association est gérée par des parents bénévoles. Ainsi nous avons toujours besoin de vous et de votre bonne volonté pour nous faire des gâteaux ou apporter un coup de main lors du marché de Noël, de la brocante, de la kermesse, ou proposer des idées....

N'hésitez pas à nous contacter si besoin :

parentboissy@gmail.com

ou à consulter notre blog :

<https://parentelevesboissy.wordpress.com>

L'APEB (Association des Parents d'Elèves Buxériens)

Présidente : Emmanuelle MAES

Vice-Présidente : Sophie ZIMMER

Trésorier : Sébastien BOSTEAU

Secrétaire : Cèline HMILA

Secrétaire adjoint : Julien FAUCONNIER



Les Petites Canailles

association loi 1901 - N° d'Agrément 0953014452

L'association de loisirs et périscolaire «Les Petites Canailles» située à Boissy L'aillerie accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans. Nous proposons des activités et sorties culturelles, sportives, encadrées par une équipe d'animation diplômée. La capacité totale de la structure est de 67 places. PENSEZ A VOUS INSCRIRE A L'AVANCE !

L'été 2016, les sorties proposées ont été les suivantes :

- > PARC SAINT-PAUL
- > ZOO DE THOIRY
- > JOURNEE RANDONNEE PIQUE-NIQUE A GROUCHY

Retrouvez-nous sur notre site www.lespetitescanailles-site.fr

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Matin de 7 h à 8 h 30 et soir de 16 h 30 à 19 h 00
Mercredi	De 13 h 30 à 19 h 00
Congés scolaires	De 7h30 à 19h00
Frais de dossier	30.00 € par famille de septembre à août
Tarifs (selon les impôts) et à l'heure	0.95€ à 1.75 €/heure (la journée et la demi- journée avec repas compris) 1.45€ à 1.55 € /heure matin 1.80€ à 1.90€/heure soir 17H30 /19H00 2.80€ à 2.90€ 16H30 /17H30 (la première heure avec le goûter)

LIGNE DIRECTE : Florin Christelle, Directrice
Paris Julien, Directeur adjoint

01.34.42.17.91
Mail : ass.petitescanailles@free.fr

Baisse des Ecoles

Les enfants ont repris le chemin de l'école.

A la plus grande satisfaction des élèves et de l'enseignante un tableau numérique interactif a été installé en classe de CM 2.

Malgré le dispositif de sécurité des sorties ont pu être organisées : les élèves de l'école maternelle se sont rendus au parc Aventureland à Magny en Vexin pour faire de l'acrobranche, Quant aux élèves des classes élémentaires, certains sont allés au théâtre, alors que d'autres se sont rendus dans la Somme sur les traces des soldats de la première guerre mondiale, ou bien encore ont participé à une semaine de classe transplantée à Guédelon.

La caisse des écoles participe au financement des équipements des classes et sorties des élèves, en organisant notamment la soirée loto, dont le succès n'est plus à prouver, qui se déroule dans des conditions de confort exceptionnel à « la Salle » grâce à Monsieur BRAMI à qui nous exprimons toute notre gratitude.

Les membres de la Caisse des écoles : bénévoles, enseignants et élus s'efforcent toujours d'améliorer les conditions de vie scolaire des enfants.

Christine DELTRUC
Adjointe déléguée aux affaires scolaires

LA PISTE AUX LEGUMES : cette 7ème édition s'est une nouvelle fois déroulée en octobre, mais avec une météo de printemps. 16 équipes, soit 93 participants.

Cette année, ce sont les « BROCOBUX » qui ont emporté la coupe avec 223 points sur 250. Bravo à eux ainsi qu'à tous les participants qui, pour finir, se sont régalés avec notre soupe aux légumes toujours aussi bonne.



Jean Michel COTTIN
Adjoint délégué à la Commission Animation

Le 11 Novembre

L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5h15, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne, Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait plus de 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés dont 8 millions de civils. Les généraux allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'État-Major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Plus tard, le 28 juin 1919, à Versailles, sera signé le traité de paix de Versailles, qui met réellement fin à l'état de guerre.



En présence de M. Guiard, maire de la commune, du conseil municipal, des anciens combattants, des enfants des écoles, de leurs enseignants, de nombreux buxériens et buxériennes, la cérémonie du 11 novembre a débuté par le dépôt de gerbes au pied du monument aux morts de notre village.

Après une minute de silence et le discours national lu par le Maire, les enfants ont interprété la Marseillaise. Un grand merci à eux et à Mme Moreau pour ce moment d'émotion partagé par toutes les personnes présentes.

Tous ont ainsi manifesté le respect que nous devons pour ces soldats morts pour notre liberté. Traditionnellement, la cérémonie s'est terminée en Mairie pour partager le verre de l'amitié.

Centre Communal d'Action Sociale

Cette commission, présidée par M. le Maire, est animée par six élus et le même nombre de membres extérieurs. Sa tâche n'est pas simplement matérielle même si en cette période de crise financière elle se doit avant tout d'aider les plus fragiles (aides alimentaires, aide au chauffage, avis de principe pour les dossiers d'aide sociale soumis au conseil départemental...), elle se doit aussi de veiller à ce que personne n'ait à souffrir de solitude voire d'indifférence.

C'est dans ce but que la commission s'efforce de nourrir des liens amicaux générationnels lors du café gourmand et de la distribution des colis de Noël à nos aînés de plus de soixante-dix ans ou lors du repas annuel aux environs de Pâques pour tous ceux de soixante-sept ans et plus. Pas question non plus d'oublier nos Buxériens placés en maison de retraite ou en maison de convalescence. C'est avec beaucoup de plaisir que nous allons les visiter pour leur porter leur petit colis et leur donner des nouvelles de leur village auquel ils restent indéfectiblement attachés ainsi qu'à leurs anciennes connaissances.

Le CCAS sera aussi votre intermédiaire privilégié avec les organismes d'aide à domicile, de soins infirmiers ou de portage de repas.

N'hésitez donc pas à nous contacter en Mairie pour signaler une ou des personnes en difficultés.

Anne-Marie SANSONE
Adjointe déléguée au CCAS

Assistants maternelles agréées ●●●●●

Centre de P.M.I.

Terrasse de la Ravinière. Bâtiment 11. 95520 Osny Tél. : 01 30 31 07 83
Madame Ancelin Sandra • Permanence le mardi matin

Relais Assistantes Maternelles

Madame Jouen

10-12, Boulevard Gambetta. 95640 Marines Tél. : 01 30 39 68 77

Mme ANDURAND Christel

10, rue du Four à Chaux
06 70 59 64 71

Mme BAUCHET Aurélie

28, Chemin de Montgeroult
06 15 30 41 37

Mme BELABED Anaïs

04, rue Pasteur
01 72 58 43 63

Mme BERTHY Séverine

15, chemin de Montgeroult
01 34 42.76 64.

Mme BULCOURT Caroline

11, Allée des Moulins
01 34 66 93 24

Mme METAYER Stéphanie

25, rue de l'Egalité
01 34 42 16 91

Mme MINEAU Sandrine

32, rue du Haut Bourg
01 34 66 92 12

Mme NAUMANN Christine

6, chemin de Montgeroult
01.34.66.96.90

Mme REBERGUE Pierrette

70Ter, rue Ferdinand Jacob
01 34 42 68 90

Mme ROMET Corinne

01, rue Henri Guyétan
01 34 66 95 67

Arc en Ciel de la Viosne

Buxériens bonjour.

Vous êtes un pêcheur chevronné, débutant ou tout simplement désireux de découvrir un nouveau loisir.

L'ARC EN CIEL DE LA VIOSNE vous propose pour 2017 en 1ère catégorie :

Un parcours de pêche sur la rivière Viosne, peuplée principalement de truites. Notre carte de pêche donne en plus l'accès aux étangs de la Fédération du Val d'Oise et à 1 ligne sur l'ensemble du domaine public Français.



Notre site Internet :

arcencielviosne.free.fr

rubrique téléchargement pour les détails des sites, le règlement intérieur et nos tarifs.

Pour les jeunes de Boissy de moins de 12 ans la carte annuelle est à moins 50%.

A bientôt,

Le Président
Francisk STEMPAK



Vins Fins

Champagnes

Spiritueux

Brasserie

Cafés Taine

à votre service

1, chemin de Corneilles

tél. : 01 34 42 11 20 Fax : 01 34 42 11 00 Courriel : alric.sa@wanadoo.fr

www.alric.fr

ALRIC

La Maison Pour Tous



Cette saison 2016/2017 est celle du 40ème anniversaire de la Maison Pour Tous, créée le 16 décembre 1976 et dont la première année d'activité a été 1977 !

Et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés et idées pour faire de cette saison une fête permanente.

Nous faisons un appel à toutes et tous les bonnes volontés pour organiser une grande fête au printemps 2017, à l'occasion de cet événement !

Vous avez des idées ?! Rejoignez-nous vite pour les partager, en parler et les mettre en œuvre !

En quelques chiffres, la MPT-MJC de Boissy c'est : près de 700 inscrits aux 30 activités proposées (le plus jeune adhérent a 8 mois ! et la plus âgée a 84 ans), un planning de 50 cours hebdomadaires, environ 30 stages par an, 29 professeurs et animateurs dont 21 salariés. Parmi nos adhérents, 65% sont habitants de Boissy, ce qui représente près de 25% de la population du village! La MPT est une MJC adhérente aux fédérations FDMJC, FFK, EPGV et propose pour cette saison :

Dessin et peinture - Musique (piano, guitare, violon, ensemble) - Chorale - Théâtre - Bébé Gym - Gym 3Pom - Echecs - Eveil musical - Danses (Modern' Jazz, Classique, Country, Orientale - Hip Hop) - Généalogie - Gymnastiques tous styles - Capoeira - Zumba® fitness - Marche nordique - Karaté - Taekwondo - Yoga - Taijji Quan (Taïchi) - Feldenkrais - Wutao - FLE -

Ateliers : œnologie, informatique, collectionneurs, couture, mémoire.

En plus des activités régulières, la MPT organise de nombreux événements : stages ouverts à tous, la brocante d'avril (2 avril 2017), concert choral donné à l'église de Boissy, les auditions de musique à la MPT en juin, le spectacle de danse le 18 juin 2017 (moder'n jazz, orientale, hip-hop, country, capoeira...).

Venez nous voir sur le web : www.mptboissy95.com et Facebook

La MPT-MJC est gérée par des bénévoles (jamais assez nombreux), assistés efficacement par une secrétaire administrative. Mais nous avons toujours besoin de vous et de votre bonne volonté pour un coup de main ou développer une idée. Rejoignez notre équipe de bénévoles pour continuer à proposer à la population des activités de qualité. Notre prochaine AG se tiendra le 20 juin 2017, venez nombreux.

Bonne année et à très bientôt.

Le Président, Jacques VIDIEU

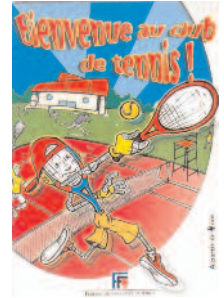


Tennis Club Buxérien



Depuis sa création en 1988, l'association a débuté avec 2 courts extérieurs.

Au cours de ces 28 années, des évolutions ont vu le jour, court couvert, et club house, centre de formation, le but a toujours été le même, sport et convivialité. Les adhérents pratiquent en fonction de leur envie et selon les trois axes principaux :



Le Tennis Loisir, pour «taper» la petite balle jaune, en famille ou entre amis.

Le Centre de Formation, pour apprendre ou faire évoluer la pratique du jeu, encadré du moniteur, diplômé d'état, qui anime les cours collectifs annuels ou des cours individuels. Des stages pour les jeunes sont également proposés durant les congés scolaires.

Le Tennis Compétition, pour rencontrer en championnat les équipes du Val d'Oise au niveau départemental, dans les diverses catégories. (jeunes et adultes, féminines et masculines)

En cette année 2016 les résultats sportifs ont été excellents tant chez les Jeunes que chez les Adultes, le club joue en 1ère série pour la deuxième année consécutive (niveau jamais atteint depuis sa création). En cette fin de saison 2016 notre équipe de Coupe Potel a remporté le titre de « Champion du Val d'Oise ».



La saison 2016 s'est achevée fin septembre avec de beaux succès et en 2017 notre club persiste dans la qualité de l'organisation, de la formation et des actions mises en place pour apporter toujours plus de bien-être à nos adhérents.

Le Baby Tennis entame sa 3ème année avec succès, en accueillant les enfants dès 4 ans, de plus en plus nombreux.

Enfin, des manifestations sportives et ludiques sont organisées en cours d'année, elles permettent aux adhérents, leur famille, leurs amis, de se rencontrer pour des moments de distractions (tournoi badminton, galette des rois, soirée jeux, barbecue clôturant le tournoi interne...).



barbecue clôturant le tournoi interne...).

Vous souhaitez mieux connaître le club :

<http://www.club.fft.fr/tc.buxerien>

Vous voulez des renseignements, nous rejoindre, ou vous avez des idées :

@dresse internet du club : tcbuxerien@wanadoo.fr

@dresse internet du Président : tcbpdt@wanadoo.fr

N° téléphone 01.34.42.17.64.

Je souhaite à tous les adhérents du club et à leur famille, ainsi qu'à celles et ceux qui iront au bout de cet article, de très bonnes fêtes et une excellente année 2017.

Le président : Georges CALATAYUD



Le Club du Bel Automne ●●●●●●●●●●



A deux mois de l'anniversaire de notre club, quarante ans déjà ! , je suis ravi de rédiger, une fois encore, la rétrospective des événements et activités vécus et partagés en 2016 par nos adhérents et amis, de féliciter nos bénévoles pour leur énergie et leur temps donné sans compter, de remercier nos élus pour leur aide toujours efficace.

Je vais retracer brièvement nos activités qui, elles, n'ont pas changé :

- Le lundi gym avec une douzaine de participantes, toujours cette sympathique ambiance.

- Le jeudi les cartes et autres jeux divers, ou confection d'objets. En ce qui concerne les cartes, hélas, l'effectif s'est encore réduit et la question se pose de savoir si nous allons pouvoir continuer.

Une activité qui fonctionne toujours bien est celle concernant les repas mensuels, l'effectif est toujours constant, preuve que notre savoir-faire perdure.

Lors de notre repas du mois de juin, nous avons eu le plaisir de souhaiter les 70 ans de mariage au plus ancien et sympathique couple du Club, Mr et Mme PERNOD. A cette occasion une magnifique présentation de fleurs leur a été offerte.

Pour les sorties, elles ont toujours, elles aussi, un franc succès, elles se sont composées de ;

- Le 7 Avril : CATS au théâtre Mogador comédie musicale de renommée mondiale. Nous étions 60.

- Le 15 Juin : Musée de la bénédictine à Fécamp ensuite repas Etretat en bordure de mer et pour terminer, visite d'un élevage de chèvres. Excellente journée dans l'ensemble. Nous étions 52.

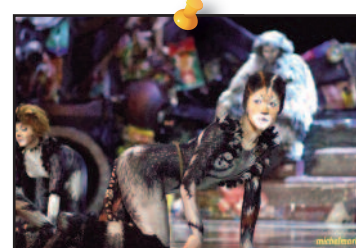
- Le 17 Novembre : SO FRENCHY spectacle de cabaret à St Thibault-des-Vignes.

- En décembre : Un repas exceptionnel clôturera l'année en « beauté » pour célébrer :

Les 40 années du Club.

Voilà, j'en ai terminé, Il ne nous reste plus (membres du Bureau ainsi que moi-même) qu'à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne année 2017 pour vous-même et vos proches.

René PERRIER



Etoile Sportive de Boissy



Comme chaque année, la reprise de la saison s'est bien déroulée pour tous nos footballeurs.

L'entente avec Cormeilles-en-Vexin et Chars se poursuit avec toujours autant de bons résultats, et dans une très bonne ambiance.

Nous avons donc en commun les équipes suivantes : U13 (nouvelle équipe), U15, U17, vétérans et +45 ans qui évoluent sur les différentes installations sportives de nos 3 villages.

Le petit changement cette saison est pour les équipes U10/11 et U12/U13, qui ont intégré les championnats du district, suite à l'arrêt d'une grande majorité de clubs en Foyers Ruraux.

Concernant nos effectifs de joueurs, le bon comportement et les bons résultats de notre Equipe De France a eu pour conséquence de générer une augmentation du nombre de nos petits à venir faire leurs premiers pas dans le Foot (environ une quinzaine d'enfants supplémentaires).

Encore un grand merci aux coaches/joueurs/entraîneurs/papas qui se dévouent pour nous aider : Kilian, Jean-Philippe, Yann, Thierry, Olivier, Mathieu, Cyril, Jorge, Jacky...

Enfin, nous constatons une augmentation de la présence des parents lors des rencontres, ce qui nous simplifie énormément la tâche. Encore plus de présences seraient grandement appréciées de nos dirigeants.

Résultats 2015 - 2016 :

Les résultats obtenus par nos différentes catégories sont très satisfaisants, le but principal pour les plus jeunes étant l'initiation et l'apprentissage des bases du football.

Pour les catégories supérieures, U15, U17 et Vétérans, là aussi les résultats sont plus que satisfaisants, compte tenu de nos moyens (financiers et structurels) par rapport aux « grands » clubs que nous pouvons rencontrer.

Mention spéciale pour les U17 qui sont montés de 3ème Division en 2ème Division.

SAISON 2016 - 2017 :

L'entente se poursuit avec nos amis et voisins de Cormeilles en Vexin et Chars. Le lien qui unit les communes est très important, avec le partage des installations, permettant de repartir les nuisances pour les trois villages que la pratique du football peut occasionner ponctuellement.

Nous avons donc engagé les équipes suivantes : Championnat du CDSMR (Comité Départemental du Sport en Milieu Rural), le samedi matin ou après-midi.

- 1 équipe Débutants (U6 à U9)

Championnat départemental du District du Val D'Oise.

- 2 équipes U11 avec Cormeilles et Chars, 1ère participation en district, qui évoluent sur les installations de Boissy et Cormeilles

- 1 équipe U13 avec Cormeilles, 1ère participation en District qui évolue sur l'installation de Cormeilles,

- équipe U15, Entente Boissy/Cormeilles/Chars en 3ème Division le samedi après-midi, qui évolue sur les installations de Boissy

- 1 équipe U17, Entente Boissy/Cormeilles/Chars en 2ème Division le dimanche midi, qui évolue sur les installations de Chars

- 1 équipe Vétérans, Entente Boissy-Cormeilles, en 2ème Division le dimanche matin, qui évolue sur les installations de Boissy.

- 1 équipe Vétérans + 45 ans, Entente Boissy-Cormeilles, le dimanche matin qui évolue sur les installations de Boissy.

Comme chaque année, nous remercions la municipalité de Boissy pour son engagement à nos côtés. L'entretien de notre aire de jeu, tonte, élagage, entretien, pose des filets de protection... implique des frais que la commune engage pour que nous puissions jouer le plus régulièrement possible.

Nous y associons l'ensemble des bénévoles (entraîneurs, dirigeants, parents) car, sans eux, cela serait beaucoup plus difficile.

Nous remercions aussi chaleureusement nos partenaires pour cette saison, BECO France, ACTIPOLE GESTION, et LA VILLA, pour leur implication et leur soutien financier.

Comme chaque année, nous vous invitons à venir de plus en plus nombreux pour encourager l'ensemble de nos footballeurs, petits et grands, les samedis après-midi et/ou les dimanches

Nous vous souhaitons à tous et à toutes une très bonne saison 2016-2017; que l'esprit sportif et le respect de chacun (partenaires, adversaires, arbitres, bénévoles, spectateurs), restent toujours la devise de notre club. Allez les verts, allez Boissy.

Les membres du bureau : Cyrille Guezou, Gérard Beucherie, Anne Guezou.

Village Fleuri



Quelques mots sur le fleurissement de notre village

2016 nous a doté d'un printemps maussade mais heureusement l'été ensoleillé a joué les prolongations pour nous charmer avec une floraison colorée et abondante.

Au fil des saisons, l'équipe chargée du fleurissement a beaucoup contribué à la mise en valeur du village pour le plus grand plaisir de tous. De nouveaux espaces fleuris ainsi que des plantations d'arbres ont été effectués afin de participer au maintien de l'harmonie paysagère et de la biodiversité.

La végétalisation du cimetière se poursuit toujours dans le respect de notre engagement zéro phyto. Le jardin de la Médiathèque et les

abords des écoles primaire et maternelle sont en cours de réaménagement.

2017 sera une année particulièrement chargée sur le plan floral car nous allons à nouveau participer au Concours Régional des Villes et Villages fleuris.

A cette occasion, nous invitons tous les habitants à fleurir maisons, balcons et fenêtres afin de rendre le village encore plus accueillant. N'hésitez pas à fleurir, lorsque c'est possible, les trottoirs au pied de vos murs avec des plantes vivaces qui remplaceront avantagement les herbes indésirables.

Rendez-vous au printemps prochain pour découvrir les nouvelles compositions.

Michèle THENIER

Résultat du concours des maisons fleuries dans notre village

Jardins et cours visibles de la rue :

- 1er prix : M. et Mme DE BOOS
- 2ème prix : M. et Mme GASPARD
- 3ème prix : M. et Mme VAN DER BEKEN

Balcons et Terrasses :

- 1er prix : M. et Mme COLLARD
- 2ème prix : M. et Mme BLIN

Fenêtres ou Murs

- 1er prix : Mme LEFEUVRE
- 2ème prix : M. et Mme STAMPACK
- 3ème prix : M. et Mme LEGOFF

Bordure de voie publique

- 1er prix : M. et Mme MALICE
- 2ème prix : M. et Mme PAPILLON
- 3ème prix : M. et Mme DAVID

Prix d'encouragement :

M. et Mme CAVACO - HUET - MESTRE - GAUTEREAU - MOREAU - PHILIPPE



Calendrier prévisionnel des manifestations

(Sujet à modifications)

Janvier Dimanche 8	Maison Pour Tous	Galette des rois à 16 heures
Février		
Mars A définir Vendredi 24	Club du Bel Automne Caisse des Ecoles	Sortie Rueil Loto
Avril Samedi 1 ^{er} Dimanche 2 A définir Dimanche 23	CCAS Maison Pour Tous Club du Bel Automne	Repas des anciens Brocante Assemblée Générale Election présidentielle
Mai Dimanche 7 Lundi 8 Samedi 13 et dimanche 14 A définir Samedi 20 Dimanche 21	Conseil Municipal Commission animation Maison Pour Tous Ados'lympiades Maison Pour Tous	Election présidentielle Dépôt de gerbes au monument aux morts Journées des peintres Concert à l'église St André de Boissy Corneilles en Vexin Célébration des 40 ans de la MTP
Juin Samedi 10 Dimanche 11 Dimanche 11 Dimanche 18 Dimanche 18 Mardi 20 A définir A définir	Commission animation Maison Pour Tous Maison Pour Tous Maison Pour Tous Maison Pour Tous Club du Bel Automne	Push Car Auditions musique Elections législatives Elections législatives Spectacle danse. Salle Pompidou Marines Assemblée Générale Spectacle théâtre enfants Sortie d'une journée
Septembre Samedi 2	Journée des associations	Renseignements et inscriptions
Octobre Dimanche 8	Commission animation	Piste aux légumes
Novembre Samedi 11 A définir A définir	Conseil Municipal Maison Pour Tous Club du Bel Automne	Dépôt de gerbes au monument aux morts Exposition des collections du coin des collectionneurs. Sortie
Décembre Dimanche 3 Samedi 9	CCAS Commission animation	Colis de Noël aux anciens Marché de Noël

Médiathèque municipale ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●



La médiathèque de Boissy l'Aillerie : un lieu de vie et de rencontres pour tous.

Depuis 2003, la médiathèque vous donne accès à une collection variée et fréquemment renouvelée de documents de tous types.

C'est aussi un lieu de vie et de rencontres pour tous et c'est pourquoi nous vous proposons de nombreuses animations à destination des jeunes et des adultes. Vous avez déjà eu l'occasion de trembler avec nous, durant les congés d'automne, grâce aux "contes à frémir" d'Ingrid Collet. Et nous vous réservons d'autres surprises dont voici un avant-goût.

A Noël nous avons célébré le centenaire du célèbre auteur pour la jeunesse, Roald Dahl (Charlie et la chocolaterie, La Potion magique de Georges Bouillon,...). Vous avez eu la possibilité de participer à un atelier de potion magique.

Nous vous proposerons également des activités en lien avec la tablette et la lecture numérique : contes numériques interactifs et découverte d'applications éducatives sur tablette.

Au printemps, nous organiserons un salon d'échange du livre ou Troc'livre, afin de susciter les rencontres et les échanges entre Buxériens.

Et nous continuerons, bien entendu, à vous proposer des raconte-tapis ainsi que des ateliers dans le cadre du printemps des poètes.

Pour vous tenir au courant de nos activités et de nos nouvelles acquisitions, deux outils indispensables : notre site web (<http://mediathequeboissylaillerie.jimdo.com/>) et notre page Facebook (<https://www.facebook.com/Médiathèque-de-Boissy-lAillerie-1689983541322020/>). Ils vous proposent quantité de contenus intéressants : coups de cœur des bibliothécaires, sélections de livres, sélections de ressources sur Internet et dossiers pédagogiques.

N'hésitez pas à échanger vos idées avec nous. Nous avons besoin de vous connaître pour que la médiathèque soit à l'image des publics qu'elle dessert. Car ce lieu est, avant tout, le vôtre.

Ados'lympiades

Le 01/10 les 6èmes ados'lympiades se sont déroulées à CHARS.

Quarante-huit ados de BOISSY ont participé aux jeux.
Trois équipes de BOISSY ont terminé 2èmes ex- aequo



LES REPETITIONS



LA COMPETITION

LES JEUNES BUXERIENS



Un grand MERCI aux jeunes buxériens pour leur participation et leur comportement exemplaire. RDV l'année prochaine à CORMEILLES EN VEXIN pour de nouvelles aventures.

L'équipe organisatrice :
Annabel, Chloé, Marie, Adrien,
Charly, Eric, Claude et Alain.

Bravo à tous nos jeunes Buxériens

La section Karaté de la Maison Pour Tous est très fière de vous présenter sa première **Ceinture Noire**.

Toutes nos félicitations à **Tristan VAUTIER** !

Félicitations également à **Yann BILHAUT** pour son titre de **Vice-champion de France semi-contact** et à tous nos autres Karatékas qui ont fait une très belle saison 2015-2016 avec beaucoup de médailles et de podiums !



Si vous aussi, vous êtes intéressé(e) par le karaté, que vous soyez débutant(e) ou confirmé(e), rendez-vous à la **Maison Pour Tous** pour découvrir, essayer et vous inscrire, tél. : **06 89 87 81 23**



Mr Denis GRANGIEN Plombier - Chauffagiste

Copropriétés Prestations Services 95
Z.A. des Quatre Vents - 53 bis chemin de Gérocourt
95650 Boissy l'Aillierie
Tél. : 01 34 66 91 71 - Fax : 01 34 42 73 00

Thais VORGERS,
inscrite au **Centre Equestre de Livilliers**, a obtenu la **médaille d'or** dans la discipline du concours saut obstacles **Championnat de France Club 2 Junior**.
Félicitations à la jeune cavalière.

Conquérir un titre ou une médaille lors d'un championnat de France est un événement majeur dans la vie d'un champion. Cette performance concrétise le travail quotidien mené par la MPT et le C E de Livilliers dans un but éducatif et sportif.



Récompenses

Ce vendredi 12 février 2016, treize récipiendaires buxériens ont participé à la cérémonie de remise des médailles du travail organisée par le maire, Michel Guiard, entouré de son équipe municipale.

Médaille d'argent : Mme CARLIER Joséfina et M. OBLIN Olivier.

Médaille vermeil : MM. LAQUENAIRE Pascal, ENGE Philippe, CADET Yves et PARTHIOT Jean-Michel.

Médaille d'or : Mmes. LEGUAY Isabelle, BRETIN Annick et MARQUET Claire, MM. CADET Yves, MARTIN Gilles et MARTIN Didier.

Médaille grand or : Mmes BERTRAND Patricia et Mme JOLLY-LECOUTEY Colette

Au cours de cette manifestation, Michel Guiard a remis les récompenses aux lauréats du concours du village fleuri 2015 et a décoré M. Asquoët-Caunant de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif.

Cette réunion conviviale s'est terminée par un pot de l'amitié.



Le 21 novembre 2016, Mme et M. DE BOOS, sur notre présentation au jury départemental, ont de nouveau été récompensés par le Conseil Départemental, en obtenant le prix «coup de cœur» du jury pour la qualité du fleurissement de leur jardin, visible de la rue.

En 2015, ils avaient déjà obtenu le prix «coup de cœur» pour la diversité et en 2014, le premier prix des jardins potagers du département.

Nous sommes fiers et très heureux pour eux pour ces récompenses bien méritées.



SIARP

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise.

Si vous souhaitez vous raccorder au réseau, ou en cas de problème constaté sur le réseau d'assainissement, le S.I.A.R.P. est votre seul interlocuteur.

S.I.A.R.P.

73, rue de Gisors - 95300 Pontoise

Site Internet : www.siarp.fr

Email : siarp@wanadoo.fr

Bureaux : Tél. 01 30 32 74 28 Fax : 01 34 25 90 27

Dépannage : Tél. 01 30 31 18 73

Astreinte : Tél. 06 08 04 85 44 (24h/24h)



Centre Technique Syndical
à Saint Ouen l'Aumône

SMIRTOM

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.

Pour toutes questions, merci de nous contacter :

- Par courrier à l'adresse suivante :
SMIRTOM du Vexin - 8, chemin de Vernon - 95450 Vigny
- Téléphone : 01 34 66 18 40
- Fax : 01 34 66 13 79
- email : smirtom@smirtomduvexin.net



Informations en Vrac

ARBRES ET HAIES.

Une taille ou une coupe s'impose de façon à ce que les branches ne dépassent pas sur la voie publique ou pour que rien ne gêne les lignes électriques ou téléphoniques.

En vertu de l'article 673 du Code Civil, le propriétaire d'un terrain sur lequel dépassent les branches des plantations voisines peut contraindre son voisin à les couper.

En revanche le propriétaire d'un terrain sur lequel avancent des racines, ronces ou brindilles, émanant de végétaux voisins a la possibilité de les couper lui-même à la limite de la ligne séparatrice (art. 552 et 673 du Code Civil).

Enfin, si malgré le respect de la réglementation, une personne estime subir un préjudice (perte d'ensoleillement, humidité, accumulation de feuilles), elle peut saisir le tribunal de son lieu d'habitation. Selon les faits et après enquête, les juges apprécieront la situation et proposeront une solution.

Souvenons-nous toujours que nul n'a le droit de se faire justice lui-même.

BOURSES DEPARTEMENTALES.

Depuis le mois de septembre 2011, sur décision du Conseil Départemental, les demandes de bourses sont à effectuer directement auprès de l'établissement scolaire de l'élève.

BRUIT.

Nous vous rappelons, chaque année, la nécessité de respecter votre voisinage en évitant le bruit. Epargnons les oreilles d'autrui : tonces de pelouses, travaux avec appareils électriques bruyants... ne sont pas interdits, mais à pratiquer pendant certaines heures légales. Pour respecter les règles de bon voisinage, nous vous invitons à lire les larges extraits de l'arrêté préfectoral que nous publions ci-dessous.

Arrêté préfectoral 2009 n°297

Annule et remplace l'arrêté du 16 juillet 2003

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'arrêté ainsi que ses annexes sur le site de la commune à la rubrique « informations ».

ARTICLE 3 :

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics ou privés accessibles au public, y compris les terrasses et les cours de jardins, de cafés et restaurants, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur répétition, ou l'heure à laquelle ils se manifestent, quelle que soit leur provenance, et notamment ceux produits par :

- l'usage de tout appareil de diffusion sonore à l'exception des haut-parleurs installés de manière fixe et temporaire soumis à l'autorisation du Maire,
- les publicités par cris ou chants,
- l'usage des pétards et pièces d'artifices,
- les travaux bruyants professionnels ou particuliers, notamment toute réparation ou réglage de moteur, quelle qu'en soit la puissance à l'exception d'une réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- les conversations bruyantes entre clients aux terrasses, cours et jardins, des cafés et restaurants,
- la manipulation, le chargement ou le déchargement de matériaux, matériels, denrées ou objets quelconques, ainsi que les dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations,
- les véhicules deux roues munis d'un dispositif d'échappement modifié,
- les systèmes de sonorisation amplifiée équipant les véhicules tels que les postes de radios et haut-parleurs extra-graves de type "subwoofer".

ARTICLE 4 :

Sans préjudice des dispositions mentionnées à l'article R.1334-36 du code de la santé publique, les chantiers de travaux publics et privés et les chantiers de travaux concernant les bâtiments ainsi que leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation doivent être interrompus :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au vendredi,
- avant 8 heures et après 19 heures le samedi,
- les dimanches et jours fériés,

sauf en cas d'intervention urgente nécessaire dûment justifiée auprès du Maire.

ARTICLE : 6

Les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public, d'établissements industriels, artisanaux ou commerciaux doivent prendre toutes les mesures utiles pour éviter que les bruits émanant de ces établissements ou résultant de leur exploitation ne puissent troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

ARTICLE 8 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, et lorsque ces dernières relèvent de la présente section, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils de toute nature, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit impérativement interrompre ces activités :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au vendredi,
- avant 8 heures et après 19 heures le samedi,
- les dimanches et jours fériés

sauf en cas d'intervention urgente ou nécessaire dûment justifiée auprès du Maire.

ARTICLE 10 :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que

le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, de télévision, d'instruments et appareils de musique, appareils électroménagers, appareils de climatisation ainsi que ceux résultant du port de chaussures bruyantes, de la pratique d'activités et de jeux non adaptés à ces locaux. Les bruits émis à l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits.

ARTICLE 11 :

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

Les horaires des travaux réalisés par des entreprises chez les particuliers sont fixés par l'article 8 du présent arrêté.

Selon le contexte et en prenant en compte le risque de nuisances sonores pour la population, le Maire peut autoriser, par arrêté municipal, une plage horaire supplémentaire pour le dimanche et les jours fériés, pour les seuls travaux de jardinage. Cette plage horaire doit être limitée autant que possible et être comprise dans le créneau horaire 16 heures à 19 heures.

ARTICLE 13 :

Les propriétaires ou possesseurs de piscines privées sont tenus de prendre toutes mesures afin que les équipements ainsi que le comportement des utilisateurs ne constituent pas une source de nuisances sonores pour les riverains.

ARTICLE 14 :

Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

ARTICLE 25 :

Des dérogations sont accordées de façon permanente pour les quatre jours suivants de chaque année :

- le 31 décembre à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures le 1er janvier,
- les 13 juillet à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le 14 juillet,
- le jour de la fête de la musique à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures du matin
- le soir de la fête annuelle de la commune à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le lendemain.

CHEMINS ET TALUS.

C'est aux propriétaires ou locataires d'assurer l'entretien des chemins et talus leur appartenant.

CHIENS ET CHATS DIVAGANTS.

Le code rural interdit la divagation des animaux domestiques (chiens et chats notamment) Le maire peut demander leur conduite en fourrière.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS.

Calendrier 2017 :

- Jeudi 16 février.

- Jeudi 8 juin.

- Jeudi 23 novembre

Le SMIRTOM rappelle que depuis la décision du Comité Syndical du 5 juillet 2004, la collecte des objets encombrants est limitée à 1m3 par habitation.

Depuis le 1er janvier 2009, les déchets d'équipements électriques ne sont plus collectés avec les encombrants et doivent impérativement être déposés en déchetterie.

Liste des objets encombrants non collectés :

- Gravats..
- Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Produits toxiques (Batteries, piles, pots de peinture pleins, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts remplis de produits inconnus ...).
- Objets dont le poids est supérieur à 50kg.

- Objets dont les mesures excèdent 1,75x1,50x0,50.
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
- Déchets verts et souches d'arbres.
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (Machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES.

- La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine : le mardi.
- La collecte des emballages et des journaux-magazines a lieu tous les 15 jours, le mercredi en semaine impaire.
- La collecte du verre aura lieu tous les 15 jours : le mercredi en semaine paire.

Le planning est également disponible sur le site Internet : www.smirtomduvexin.net

CONCOURS ADMINISTRATIFS.

Vous possédez un diplôme allant du BEP aux études supérieures. Vous pouvez vous inscrire à un concours correspondant à votre niveau d'études. Adressez-vous en Mairie pour connaître la liste des concours et les dates de dépôt des dossiers.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que toutes les constructions nouvelles : garage, abri de jardin, véranda, ainsi que les modifications d'ouverture de fenêtre, vélux, ravalement de façade, toiture, pose de clôture, etc...doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Mairie.

Les documents nécessaires sont à retirer au secrétariat de la Mairie

DECHETTERIES

Adresses des déchetteries :

- Cergy, boulevard de la Paix Tel : 01 30 73 48 29.
- Cergy le haut, rue des Abysses. Tel : 01 34 46 09 74.
- Osny, chemin des Hayettes. Tel : 01 30 31 22 51.
- Jouy-le-Moutier, rue Denis Papin. Tel : 01 34 30 98 67.
- Saint-Ouen l'Aumône, ZI des Béthumes. Tel : 01 34 30 01 18.

Horaires d'ouverture :

	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03
Lundi au vendredi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Samedi et dimanche	10h à 19h	10h à 17h
Jours fériés	Ouvert sauf le premier mai	Fermé

ELIMINATION DES DECHETS

Brûlage à l'air libre

Arrêté préfectoral du 29 août 1979. Modifié le 7 février 1996 Version novembre 2008

Extrait de l'Article 84

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelle que nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit.

L'incinération des ordures ménagères et autres déchets est également interdite en dehors des établissements spécialisés créés à cet effet et des établissements hospitaliers ou assimilés, conformément à l'article 88 du présent règlement.

Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage.

LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

(services Internet relatifs au Permis de Conduire)

La politique de lutte contre l'insécurité routière comporte trois volets :

- Le volet répressif, c'est l'indispensable contrôle des infractions,
- Le volet informatique.

Depuis 2009, les conducteurs peuvent accéder à leur solde de points via le site sécurisé <https://www.telepoints.info>. Cette information gratuite est importante pour tous les titulaires d'un permis de conduire quelle que soit sa catégorie.

- Le volet pédagogique,

Les stages de sensibilisation au risque routier, dit « stages de récupération de point » sont un rendez-vous citoyen pour tous ceux qui partagent l'espace routier et qui souhaitent conserver leur titre de conduite à l'issue d'infractions répétées.

Des stages sont régulièrement organisés à proximité de Boissy l'Aillerie.

L'accès direct, en temps réel, aux places de stages est désormais disponible sur internet en tapant : <http://www.stage-recuperation-points.com/stage-boissy-l-aillerie-95650/proche>

Source : TELEPOINTS.INFO Service d'information et d'accès au fichier national du permis de conduire

REPAS DES ANCIENS ET COLIS DE NOEL

Un repas des anciens est organisé pour les personnes de 67 ans et plus.

Un colis de Noël est remis à celles de 70 ans et plus.

Afin d'éviter des oublis, les habitants de Boissy qui remplissent ces conditions pour la première fois sont priés de se faire connaître en Mairie.

SERVICE NATIONAL

Dans le mois de leur seizième anniversaire, toutes les filles et tous les garçons atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie pour le service national (avec livret de famille, pièce justificative de domicile et pièce d'identité).

L'attestation de recensement délivrée par la Mairie est exigée pour toute inscription à un examen ou concours (permis de conduire, bac...).

SORTIE DE TERRITOIRE

Peut-on encore exiger une autorisation de sortie de territoire ?

Non. Ce document qui permettait à un enfant de circuler dans certains pays sans être accompagné de ses parents est supprimé depuis le 1er janvier 2013.

Désormais, l'enfant (qu'il soit accompagné ou non) peut voyager à l'étranger avec :

- Soit sa carte d'identité seulement (notamment pour les pays de l'Union européenne, de l'espace Schengen et la Suisse).

- Soit son passeport. - Soit son passeport accompagné d'un visa.

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site « diplomatie.gouv.fr. »

Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine ou le Maroc, peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage. Contrairement à l'ancienne autorisation de sortie du territoire, il s'agit uniquement d'un courrier sur papier libre qui n'est pas délivré en mairie.

Une proposition de loi visant à rétablir l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs est en cours de discussion

Les règles relatives aux conditions de voyage d'un enfant mineur sont susceptibles d'être modifiées. Dans l'attente, les informations contenues dans cette page restent d'actualité.

TELEASSISTANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE.

A VOTRE ECOUTE 24H / 24H

ALADIN est un dispositif mis en place par le Conseil Départemental du Val d'Oise afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Comment fonctionne ce service ?

Il suffit de placer le transmetteur près du téléphone ; grâce à la télécommande que vous portez sur vous, vous êtes relié à la centrale d'écoute à toute heure du jour et de la nuit.

Vous pouvez vous renseigner au Point Conseil 3ème âge. Tél. 01 30 75 05 34.

Pour obtenir la téléassistance, adressez-vous à votre Mairie ou à la Direction Générale de l'Action Sanitaire et Sociale. Tél. 01 34 25 32 39

Numéros utiles

URGENCES

SAMU	15	Médecin de garde	01 30 75 42 11	Clinique Ste Marie	01 34 20 96 96
Pompiers	18	Centre anti-poison	01 40 05 48 48	Signalement enfants en danger	01 30 30 31 31 ou 119
Gendarmerie Marines	01 30 39 70 27	Hôpital de Pontoise	01 30 75 40 40	SOS Vétérinaire	01 47 46 09 09
Urgence Sécurité Gaz	08 00 47 33 33				

ADMINISTRATIONS ET SERVICES GENERAUX

Allocations familiales	08 10 25 84 10	Conseil départemental Val d'Oise	01 34 25 30 30	Pairie de Marines (à laquelle Boissy est rattachée)	01 30 39 71 24
ANPE Cergy St Christophe	39 49	CROIX ROUGE Aide Ménagère	01 30 38 42 52	Pôle emploi	39 49
APEC	01 34 22 97 40	Déchetteries Saint Christophe Osny Cergy Le Haut Jouy-Le-Moutier St Ouen L'Aumône	01 30 73 48 29 01 30 31 22 51 01 34 46 09 74 01 34 30 98 67 01 34 30 01 18	Préfecture	01 34 20 95 95
Assistante sociale	01 34 67 02 59	Eau (SFDE) dépannage 24H/24	01 34 43 41 41 01 34 43 41 50	Sous-préfecture	01 34 20 95 95
Caisse de sécurité sociale	36 46	Electricité ERDF - Cergy ERDF dépannage	09 69 39 33 03 08 99 72 45 21 09 72 67 50 44	SIARP Secrétariat Astreinte	01 30 32 74 28 06 08 04 85 44
Conseillère départementale Sophie Borgeon	sophie.borgeon@valdoise.fr	Gaz GRDF GRDF dépannage	09 69 36 35 34 08 10 43 30 95	SNCF	36 35
Conseiller départemental Gérard.Seimbille	gerard.seimbille@valdoise.fr	La Poste Boissy l'Aillierie	36 31	S.P.A. Refuge de Gennevilliers Refuge d'Orgeval	01 47 98 57 40 01 39 08 05 08 01 30 39 70 34
CCVC Point d'accès au droit de la CCVC	01 30 39 93 35 01 34 67 52 15	Mairie Boissy l'Aillierie	T.01 34 42 10 05 F.01 34 42 14 91	Trésorerie de Marines	
Office de tourisme Vexin Centre	01 30 39 68 84				

SANTE ET SOLIDARITE

Association Béthel	01 34 66 98 80	Médecins Barbara Bray Jean-Paul Giacomini	01 34 66 94 86 01 34 42 16 30	Pharmacie Isabelle Choain	01 34 42 10 40
Chirurgien Dentiste Franck Bellaïche	01 34 42 11 33	Ostéopathe Sandrine Perrusset Carole Dubray	01 34 66 90 68	Psychologues Magali Hiaux Françoise Lemeur	06 26 07 11 53 01 34 42 10 37
Infirmières Régine Grais Françoise Caes	06 17 61 43 51 01 34 42 10 37	Pédicures C. Alagille-Lavergne	01 30 17 09 64	Val Fleury	01 34 42 11 79
Esthéticienne Florilège Beauté	06 25 58 35 41 01 75 39 65 26				

ENFANCE ET JEUNESSE

Collège Pontoise (95300) Parc aux Charettes	01 30 32 52 06	Ecole privée La Source	01 34 66 94 60	Lycée Vauréal (95490) Camille Claudel	01 34 21 18 93
Ecole maternelle Charles Perrault	01 34 42 12 77	Les Petites Canailles	01 34 42 17 91	Relais Assistantes Maternelles	01 30 39 68 77
Ecole primaire Jean de la Fontaine	01 34 66 90 12	Lieu d'Accueil Enfants / Parents	01 30 39 93 35	Cantine	01 34 66 90 05

SPORT, CULTURE ET ANIMATION

Cinéma UGC	01 76 64 79 97				
Club du Bel Automne	01 34 66 91 97	Médiathèque	01 34 66 96 05		
FOOTBALL E.S.B.	06 11 85 01 13	Pêche Arc en Ciel de la Viosne	06 17 49 43 90		
Maison Pour Tous	01 34 42 10 28	Tennis T.C.B.	01 34 42 17 64		

ARTISTES ET ARTISANS D'ART

Artiste peintre Catherine Vandenstein	06 60 28 48 21	Ateliers Céramique C. Wagenaar D. Leroy-Terquem	01 34 66 91 93 09 75 97 94 50	Facteurs d'instruments Emile Jobin Henri Gohin Claire Soubeyran	01 76 17 05 44
--	----------------	--	----------------------------------	---	----------------

ALIMENTATION, RESTAURATION...

Boulangerie Carrière	01 34 42 14 73	Commerçants ambulants Produits frais italiens Domingo Pizza	06 10 64 38 93 01 34 42 10 62	Café Restaurant Salle de jeux « Chez Jean-Claude » Restaurant Onyx Bar tabac brasserie de la Mairie	01 34 42 10 42 01 34 42 25 10 01 34 48 81 23
-----------------------------	----------------	--	----------------------------------	--	--

BATIMENT

Déménagement et garde-meuble Fougeray- Flamant Péreira	01 34 42 91 91 01 34 66 90 65	Maçonnerie, travaux généraux. EVVO	01 34 66 90 10	Ravalement Les Artisans de la Façade	06 07 61 10 64
Électricité générale Emielec Siélec	01 30 37 65 10 01 30 31 50 88	Menuiserie TPI Sermag Vautier SSB Menuiserie	01 34 66 99 71 01 34 42 75 55 06 66 92 65 44 01 79 81 15 25	Plomberie et chauffage CPS 95 CA.SP	01 34 66 91 71 06 03 84 28 81
Fenêtres- volets EFPB PVEG	06 67 88 77 82 01 34 64 90 24	Paysagiste et entretien IDF Paysage	01 34 42 11 15	Isolation Plac'Acoustic	01 30 30 14 03

RECEPTIONS ET EVENEMENTS

Distribution de boissons Alric	01 34 42 11 20	Organisateur Lasalle	06 86 86 15 15
Traiteurs et location de salle Ambiance et Réception	01 34 42 12 87	Le Traiteur des Terroirs	01 34 66 96 28

VEHICULES

Carrosserie Mécanique général de Boissy	01 34 ,32 18 11	Moto, scooter et vélo Morini Helit Moto	01 34 66 99 09
Dépannage automobile Dominique Mesnier	01 34 42 71 11	Dépannage Remorquage Jean Garage Autos	01 34 66 41 86
Garage automobile L.S. Autos	01 34 42 10 16		

AUTRES SERVICES

Assurance Innovassur ARIC	01 34 42 12 16	Immobilier MegAgence	06 33 71 80 47
Banque La Banque Postale	36 31	Taxi M. Cazaly M. Jonniaux	06 07 67 93 35 06 20 40 53 59

Comment obtenir

Carte Nationale d'Identité (Délai : 4 à 6 semaines environ)	
<u>Pour un majeur :</u>	Pièces A à fournir : <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile à son nom de moins d'un an. - 2 photographies couleurs aux normes exigées (pas de sourire, pas de profil, pas de lunettes). - Ancienne carte - Autre pièce d'identité si carte expirée depuis + de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance datée de – de 3 mois Autre pièce à fournir en cas de première demande ; <ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale de l'acte de naissance datée de – de 3 mois
<u>Pour un majeur hébergé</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant - Carte d'identité de la personne qui héberge, - Lettre de l'hébergeant signée certifiant que l'hébergé habite chez lui de manière stable depuis plus de 3 mois - 2 photographies couleurs aux normes exigées (pas de sourire, pas de profil, pas de lunettes). - Ancienne carte - Autre pièce d'identité si carte expirée depuis + de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance datée de – de 3 mois Autre pièce à fournir en cas de première demande ; <ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale de l'acte de naissance datée de – de 3 mois
<u>Pour un mineur :</u> Obligatoire : Présence du mineur.	Pièces A à fournir + Pièces B à fournir : <ul style="list-style-type: none"> - Livret de famille. - Carte d'identité du parent qui accompagne l'enfant pour le dépôt du dossier Autre pièce à fournir en cas de première demande ; <ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale de l'acte de naissance à la place de l'ancienne carte.
<u>Pour un mineur de parents divorcés :</u> Obligatoire : Présence du mineur.	Pièces A + B à fournir + <ul style="list-style-type: none"> - Une photocopie du jugement de divorce. - Justificatif de domicile des 2 parents en cas de garde alternée. Autre pièce à fournir en cas de première demande ; <ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale de l'acte de naissance à la place de l'ancienne carte.
<u>Pour les naturalisés :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de nationalité française, uniquement en cas de première demande.
<u>En cas de vol ou de perte</u>	Pour chaque cas en supplément des pièces, fournir : <ul style="list-style-type: none"> - 25€ en timbres fiscaux, - Une attestation vol (Gendarmerie) ou, - Une attestation de perte (Mairie)

Passeport Biométrique

Les demandes de passeport doivent être déposées, quel que soit le domicile du demandeur, dans l'une des communes suivantes :

- Argenteuil	- Garges les Gonesse	- Roissy en France
- Auvers sur Oise	- Gonesse	- Saint Gratien
- Beaumont sur Oise	- Goussainville	- Saint Leu la Foret
- Cergy	- Herblay	- Saint Ouen l'Aumône
- Domont	- L'Isle Adam	- Sannois
- Eaubonne	- Jouy le Moutier	- Sarcelles
- Ecouen	- Luzarches	- Soisy sous Montmorency
- Enghien les Bains	- Magny en Vexin	- Taverny
- Eragny sur Oise	- Marines	- Vigny
- Ermont	- Montmorency	- Villiers le Bel
- Franconville	- Pontoise	

DECLARATIONS	OU S'ADRESSER	DELAIS	PIECES A FOURNIR OBSERVATIONS
Naissance	Mairie du lieu de naissance. Service état civil.	Les déclarations sont faites dans les trois jours qui suivent l'accouchement (jour de l'accouchement non inclus). En outre le dernier jour dudit délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié.	Certificat d'accouchement délivré par le médecin ou la sage-femme. Livret de famille ou pièce d'identité des parents
Mariage	Mairie du domicile de l'un ou l'autre des futurs époux. Service état civil.	Les pièces doivent être déposées au moins un mois avant la date du mariage.	S'adresser au service état civil deux mois à l'avance pour la constitution du dossier. Démarches particulières pour les mineurs, les veufs, les divorcés, les étrangers, les réfugiés et les apatrides. Pour les enfants à légitimer : fournir un extrait de l'acte de naissance de chaque enfant.
Décès	Mairie. Service état civil.	24 heures après le décès.	Présentation du livret de famille et pièce d'identité du défunt, certificat de décès du médecin.
Reconnaissance	Mairie. Service état civil.	Pour les reconnaissances anticipées : Pour les reconnaissances postérieures à la naissance :	Justificatif de domicile + CNI des futurs parents. Extrait d'acte de naissance de l'enfant et pièce d'identité des personnes qui désirent reconnaître et justification domicile

Autres pièces désirées	Pièces à fournir :	OBSERVATIONS
Inscription sur les listes électorales	Pièce d'identité, justification de domicile de moins d'un an. Pour les changements de lieu de vote : ancienne carte d'électeur	Avoir 18 ans, nationalité française
Certificat d'autorisation de sortie de territoire, délivré aux mineurs de nationalité française	Supprimé Une proposition de nouvelle loi est en cours de discussion	Voir sur page 44 de ce bulletin municipal
Livret de famille	Pièces à fournir : - Justificatif de domicile de moins d'un an - Carte d'identité - acte de naissance	Duplicata à demander à la Mairie du domicile
Extrait d'acte de naissance	Indiquer date de naissance, noms et prénoms. A demander à la mairie du lieu de naissance. Joindre la photocopie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse.	Français nés à l'étranger et étrangers naturalisés : Ministère des relations extérieures BP 1056-44941 Nantes
Extrait d'acte de décès	Date du décès, nom et prénoms (nom de jeune fille éventuellement) A demander à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt	carte d'identité et livret de famille du demandeur. Par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de mariage	Indiquer la date du mariage, nom et prénoms A demander à la mairie du lieu du mariage	Idem : acte de décès.
Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)	. Imprimé à retirer en Mairie. Demande par Internet : www.cjn.justice.gouv.fr	Strictement personnel